**MOTION REDIGEE PAR LES PROFESSEURS DE LETTRES LORS DU CONSEIL D'ENSEIGNEMENT DU 19 JANVIER 2010.**

Les professeurs de Lettres réunis en conseil d'enseignement déplorent que la réforme du lycée, applicable à la rentrée 2010, marque une nouvelle étape dans l'érosion des horaires de Français de la classe de seconde (4 heures élève).

Ils constatent par ailleurs que les choix offerts aux disciplines (dédoublement, enseignement d'exploration) sont en réalité contraints par des préoccupations autres que pédagogiques.

Ils dénoncent également l'impossibilité, en fonction des moyens actuels, d'assurer l'ensemble des enseignements : une simulation de répartition des services fait apparaître l'impossibilité de prendre en charge deux classes, soit environ 10heures.

Ils demandent en conséquence la mise en place d'un bloc horaire, sans lequel les heures de Français ne pourront être assurées.

Enfin, ils souhaitent exprimer leur vive inquiétude au sujet des conditions d'accueil des professeurs stagiaires : les éléments connus à ce jour soulèvent de nombreuses interrogations et sont de nature à dissuader les conseillers pédagogiques de poursuivre leur engagement dans la formation des jeunes collègues.

Le conseil d'enseignement des Lettres souhaite que la demande de création d'un bloc horaire soit mise aux voix lors du C.A. de « préparation de rentrée » et que ce texte soit annexé au procès verbal.

Les professeurs de Lettres :
M. BARLET
Mme BUDNIK
M. MARTY
Mme PINGUET
Mme TAIEB
Mme TEOBALDO